

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 76-421-1931 Reclassement.

n° 76-421-1931

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
26 décembre 1931

Numéro JO
n° 421 du 31/12/1931

Date du numéro
31 décembre 1931

TEXTE INTÉGRAL

est rapporte, en ce qui concerne M. Parès (Louis), contrôleur principal des P. T. T. avant trois ans du cadre local des P. T. T. l'arrêté du 18 mai 1928 portant, en son tableau annexé, reclassement du personnel des cadres locaux européens de la Côte française des Somalis. M. Parès (Louis) est reclassé comme suit : 1er août 1926, contrôleur après quatre ans avec sept mois d'ancienneté. Comme suite aux dispositions de l'article récédent et compte tenu dun rappel d'ancienneté de cinq mois vingt-sept jours qui lui a été alloué pour services de guerre par arrête du 18 août 1929, M. Parès est promu contrôleur principal avant trois ans, pour compter du 7 juillet 1928 (rappels épuisés).